

Vide Grenier / Brocante

Longchamps sur Aire - Dimanche 7 juin 2026

Bordereau de réservation

Emplacements gratuits

Le présent bordereau est à compléter et à retourner accompagnée impérativement de la copie de votre carte d'identité (recto verso) ou du permis de conduire ou du passeport

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance

Professionnel : N° R.C.

(Joindre copie du K-bis)

Adresse :

.....

Téléphone :

E-mail :

Produits exposés (pour les professionnels) :

.....

Nombre de mètres linéaires souhaités (2 ml min.).....

+ emplacement* pour véhicule oui non - Longueur du véhicule :

*Les emplacements pour véhicule ne sont pas garantis. Nous ferons notre maximum pour satisfaire vos besoins.

Autres informations que vous souhaitez indiquer (préférence d'emplacement, etc.) :

.....

La restauration sur place est assurée par le Foyer Rural.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement figurant au dos de la présente réservation et je m'engage à m'y conformer.

J'atteste sur l'honneur que les marchandises proposées à la vente sont des objets usagés, non volés, non recelés et non achetés pour cette occasion.

Fait à, le

Signature

Informations et Règlement

Vide grenier / Brocante – Dimanche 7 juin 2026 – Longchamps sur Aire

Les participants devront se conformer au présent règlement.

Vide-grenier/brocante ouvert aux professionnels et aux particuliers, en conformité avec les textes et circulaires régissant ce type de manifestations.

Les demandes de réservation d'emplacements doivent être complétées et signées.

Elles doivent être retournées accompagnées de la copie d'une pièce d'identité :

- par mail à bernie16791@gmail.com
- par courrier à *BOURION Bernadette, 5 rue Saint Paul, 55260 LONGCHAMPS SUR AIRE*

Les inscriptions ne seront prises en considération que si la demande est retournée complétée, signée et accompagnée d'une pièce d'identité.

Le minimum de réservation est fixé à 2 mètres linéaires.

Il n'y a pas de limite maximum mais les exposants réservant beaucoup de mètres linéaires doivent s'assurer de les occuper entièrement.

Les emplacements sont gratuits pour tous les exposants (particuliers et professionnels).

Les habitants exposants se verront attribuer un emplacement devant chez eux uniquement si leur habitation est située dans le périmètre de la manifestation. Celui-ci sera défini environ 15 jours avant la brocante étant précisé que la rue St Paul (en partie), la Petite Rue et la Grande Rue seront dans le périmètre.

L'accueil et l'installation des exposants se feront à partir de 6h00 jusqu'à 7h30. Après 7h30, les emplacements non occupés seront réattribués aux exposants de dernière minute.

Ouverture de la manifestation au public à partir de 7h00 jusque 18h00.

Nous nous réservons le droit de refuser toute inscription ne répondant pas aux normes des marchés aux puces, d'exclure tout exposant qui à notre avis troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation et ceci sans qu'il puisse nous être réclamée d'indemnisation.

Est interdit, tout objet à caractère pédophile, pornographique, raciste et d'appel à la haine, les armes (exception faite des armes de collections de 8^{ème} catégorie).

Les responsables assureront un contrôle strict de l'identité et de la qualité véritable des exposants.

Les exposants devront s'installer exclusivement à l'endroit qui leur a été attribué en respectant les limites fixées. En cas de désaccord, ceux-ci seront refoulés.

Si l'emplacement attribué permet de laisser un véhicule sur place, l'exposant devra veiller à ce que son véhicule n'empiète pas sur un autre emplacement. Dans le cas contraire, il faudra déposer le véhicule sur le parking.

Chaque exposant devra être présent sur son stand durant la manifestation. Les mineurs devront être accompagnés d'un adulte.

Chaque exposant devra laisser son emplacement propre (ramassage des déchets) pour 19h30. Une vérification des lieux sera faite par la Commune.